



Le LMD et les scolarités pédagogiques des domaines

*Mario Ahues, Vice-président des études et de la vie
universitaire*

*Pierre Toche, Responsable administratif de la
Division de l'enseignement*

Aspects du LMD qui ont un impact sur la gestion de la scolarité

- Le régime **semestriel** de progression des études,
- La flexibilité (relative) des **parcours**,
- La **capitalisation** (à vie) des réussites,
- La possibilité (même réduite) de **compenser** échecs et réussites.

Une exigence déontologique et pratique : des définitions claires et opérationnelles

- **Progression semestrielle** : la situation définitive de l'étudiant à la fin de chaque semestre doit être arrêtée avant le début du semestre suivant,
- **Parcours** : suite chronologiquement ordonnée des U.E. réalisées par l'étudiant, incluant ses choix personnels, le conduisant à l'obtention de son diplôme,
- **Capitalisation** : tout élément déclaré capitalisable octroie des crédits sans date de péremption en cas de réussite,
- **Compensation** : une U.E. avec plusieurs éléments capitalisables est acquise par compensation de ceux-ci, un semestre par compensation de ses U.E., une année par compensation de ses semestres.

Flexibilité d'un parcours

- **Contenu** : choix opérés par l'étudiant selon les règles établies par l'établissement.

Vous avez dit « Liberté » ?

Un diplôme en Arts ne devrait jamais être le fruit d'un parcours contenant une majorité d'U.E. de Biologie...

- **Progression** : pourvu que les pré-requis soient respectés, l'étudiant choisit l'ordre dans lequel il prend les U.E. et le nombre d'U.E. qu'il inscrit par semestre, chaque semestre.

Vous avez dit progression « semestrielle » ?

Toutes les U.E. (sauf éventuellement les U.E. libres) devraient être proposées à l'étudiant tous les semestres.

Mais nous ne sommes pas encore à ce stade de la réforme, et pour cause...

Du changement dans les services de la scolarité : I

Des consignes préalables

- Pas d'affolement, pas de panique, pas trop de stress,...
- Accompagnement de la Division de l'Enseignement garanti et matérialisé par l'écoute et des réunions permanentes en cas de sollicitation ou par initiative des Services centraux,
- Politiquement, la réforme permet aux universités d'exercer une autonomie pédagogique revendiquée depuis longtemps...

Du changement dans les services de la scolarité : II

Une évolution plutôt qu'une révolution

- Pas de restructuration des services : minimiser les modifications dans l'affectation des tâches aux personnels,
- Identification de l'essentiel de la nouveauté : réorganisation du diagramme chrono car la plupart des actions de gestion restent les mêmes, mais leur organisation dans le temps varie, certaines s'accélèrent, d'autres disparaissent, d'autres se répètent deux fois dans l'année,...
- Conception de solutions locales mais homogènes : tenir compte systématiquement de la taille de l'effectif et des personnels disponibles dans le service, éviter des solutions contradictoires entre deux U.F.R. différentes,...
- Un choix simplificateur : 1 domaine = 1 U.F.R.

Du changement dans les services de la scolarité : III

Les règles rendues opérationnelles : lettres de cadrage

1. Déclaration politique et Projet d'établissement 03-06,
2. Vous préparez un cursus de Licence,
3. Vous préparez un cursus de Master,
4. Parcours pré-professionnel *Métiers de l'enseignement*,
5. Offre de Master : partenariats et équipes de formation par mention,
6. Fiches des E.C. pour *Catalogue des Cours de l'Université*,
7. Précisions sur la construction des fiches,
8. Les premiers avis du Ministère (A, C, D, F),
9. Normative des équipes de formation,
10. Structures, compensation, bonification sport, diplômes intermédiaires, U.E. *libres*, jurys d'examen, délivrance des diplômes,
11. Rentrée 2003 : principes généraux, organisation des enseignements, règles d'obtention du diplôme,
12. Procédures pour l'évaluation des enseignements et des formations.

L'expérimentation se nourrit des erreurs

Quelques rectifications en cours de route

2003-2004	2004-2005
Compensations S1-S2, S3-S4 et S5-S6 <u>restreintes</u> à une même année.	Compensations S1-S2, S3-S4 et S5-S6 <u>quelles que soient</u> les années.
U.E. libres choisies <u>parmi toutes les U.E. des U.F.R.</u> ou selon projet personnel autorisé.	U.E. libres choisies <u>sur une liste proposée par les U.F.R.</u> ou selon projet personnel autorisé.

ADMC à l'U.E.

Une définition revisitée

2003-2004	2004-2005
Valeur « admis par compensation » (avec octroi des crédits) au niveau de l'U.E.	L'admission par compensation (avec octroi des crédits) ne se fait plus qu'au niveau du semestre et de l'année.

L'exception qui enrichit l'expérience

Comparaison partielle entre deux U.F.R.

Droit	Sciences et Techniques
Les U.E. <i>libres</i> donnent des <u>points de bonification</u> .	Les U.E. <i>libres</i> sont notées et donnent des <u>crédits</u> .
L'examen de rattrapage constitue une <u>2ème session</u> (APOGEE).	L'examen de rattrapage fait partie d'une <u>session unique</u> (APOGEE).

L'exception qui respecte les rythmes

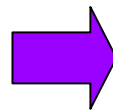
Comparaison partielle entre deux U.F.R.

Sciences et techniques	Arts, lettres et langues
Chaque semestre contient sa propre session de rattrapage : janvier et juin.	Les deux semestres programment le rattrapage pour le mois de juin.
La note finale est la meilleure entre celle de la session 1 et celle de l'examen de rattrapage.	La note du rattrapage est la note finale.

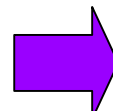
La communication

Tolérance zéro

APOGEE devient la seule et unique source d'information permettant l'élaboration de documents destinés à la communication



K-SUP



Université Jean Monnet Saint-Etienne

Bienvenue à l'Université Jean Monnet

- ACCUEIL
- PRESENTATION
- ACTUALITE
- ENSEIGNEMENT
- RECHERCHE